



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves du
droit international humanitaire
commises sur le territoire de l'ex-
Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-T
28 février 2011

Original: FRANÇAIS

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Composée comme suit: M. le Juge Jean-Claude Antonetti, Président
M. le Juge Frederik Harhoff
Mme. le Juge Flavia Lattanzi

Assistée de: M. John Hocking, le Greffier

Ordonnance rendue le: 28 février 2011

LE PROCUREUR

c/

VOJISLAV ŠEŠELJ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE RELATIVE À LA COMMUNICATION DES
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DE L'EXPERTISE DES CARNETS
MLADIĆ**

Le Bureau du Procureur

M. Mathias Marcussen

L'Accusé

M. Vojislav Šešelj

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III (« Chambre ») du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (« Tribunal »),

PROPRIO MOTU,

VU le Rapport d'expertise sur les Carnets Mladić, enregistré le 12 janvier 2011 (« Rapport d'expertise »)¹,

ATTENDU que la Chambre a pris connaissance du Rapport d'expertise et a compris que l'expert ayant réalisé cette expertise (« Expert ») avait utilisé de nombreux documents en tant que documents de référence,

ATTENDU cependant que le Rapport d'expertise ne comprend ni annexe, ni liste précise et exhaustive des documents de référence ayant été utilisés par l'Expert dans le cadre de sa mission,

PAR CES MOTIFS

EN APPLICATION DE l'article 54 du Règlement de procédure et de preuve,

ORDONNE à l'Expert de compléter son Rapport d'expertise en transmettant une annexe comprenant une liste complète des documents qu'il a utilisé pour réaliser le Rapport d'expertise ainsi qu'une copie de ces documents, dans un délai de **quatre jours** à compter de la réception par l'Expert de la traduction en anglais de la présente ordonnance.

¹ Original en anglais, intitulé "Registry's Submission of Expert Report Regarding the Mladić Notebooks", public, 12 janvier 2011.

Fait en anglais et en français, la version en français faisant foi.



Jean-Claude Antonetti
Président

En date du vingt-huit février 2011
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]